



PROVINCE DE QUÉBEC

## SÉANCE ORDINAIRE DU 5 DÉCEMBRE 2023

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal du 5 décembre 2023 tenue à 19 h 30 et à laquelle assistent les membres du conseil : MME MAUDE WHITTOM, M. SIMON SESTO CIFOLA, MME CAMILLE JOLI-COEUR, M. JONATHAN THIBAUT, M. DANIEL KAESER, M. JEAN-FRANÇOIS HECQ ET MME LORI DOUCET formant quorum sous la présidence de la mairesse CHRISTINE BEAUDETTE.

### OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le directeur général et la greffière sont présents.

Madame la conseillère Karine Laramée est absente.

La séance est ouverte à 20 h 5.

**2023-12-658**

### ORDRE DU JOUR

PROPOSÉ PAR MME MAUDE WHITTOM  
APPUYÉ PAR M. SIMON SESTO CIFOLA

De modifier l'ordre du jour par le retrait des sujets suivants:

9.6. **Décisions sur des demandes de modification de plans d'implantation et d'intégration architecturale**

9.6.1. Projet d'aménagement paysager de la phase 9 - 3291 à 3301, place Anne-Frank

9.6.2. Projet d'aménagement paysager de la phase 12 - 3311 à 3321, place Anne-Frank

9.6.3. Projet d'aménagement paysager de la phase 13 - 3391 à 3401, place Anne-Frank

9.6.4. Projet d'aménagement paysager de la phase 14 - 3371 à 3381, place Anne-Frank

9.6.5. Projet d'aménagement paysager de la phase 15 - 3351 à 3361, place Anne-Frank

9.6.6. Projet d'aménagement paysager de la phase 16 - 3331 à 3341, place Anne-Frank

D'adopter l'ordre du jour tel que modifié.

Adoptée

## **PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS**

La présidente invite l'assistance à poser toute question relative aux affaires de la Ville non prévues à l'ordre du jour de la séance.

**2023-12-659**

### **PROCÈS-VERBAUX - SÉANCES DU CONSEIL**

PROPOSÉ PAR M. SIMON SESTO CIFOLA  
APPUYÉ PAR MME CAMILLE JOLI-COEUR

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 novembre 2023 et celui de la séance extraordinaire du 28 novembre 2023, tels que soumis.

Adoptée

**2023-12-660**

### **RÈGLEMENT RV-1677-1-1 - ADOPTION**

ATTENDU que le règlement a été précédé du dépôt d'un projet et d'un avis de motion donné à la séance du conseil du 28 novembre 2023;

ATTENDU que la présidente de la séance a mentionné l'objet et la portée du règlement;

En conséquence, il est :  
PROPOSÉ PAR MME CAMILLE JOLI-COEUR  
APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

D'adopter le Règlement RV-1677-1-1 modifiant le Règlement RV-1677-1 sur le régime complémentaire de retraite des employés de la Ville de Boisbriand.

Adoptée

**2023-12-661**

### **RÈGLEMENT RV-1743 - ADOPTION**

ATTENDU que le règlement a été précédé du dépôt d'un projet et d'un avis de motion donné à la séance du conseil du 28 novembre 2023;

ATTENDU que la présidente de la séance a mentionné l'objet et la portée du règlement;

En conséquence, il est :  
PROPOSÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT  
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

D'adopter le Règlement RV-1743 sur la distribution d'imprimés publicitaires.

Adoptée

**2023-12-662**

**RÈGLEMENT RV-610-13 - PRÉSENTATION, AVIS DE MOTION ET DÉPÔT**

Madame la mairesse Christine Beaudette présente le projet de règlement et donne avis de motion de la présentation pour adoption à une séance subséquente du Règlement RV-610-13 modifiant le Règlement RV-610 sur le traitement des membres du conseil.

Le projet de règlement est déposé.

**2023-12-663**

**AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU RÈGLEMENT RV-1045-12**

Le conseiller Daniel Kaeser donne avis de motion de la présentation pour adoption à une séance subséquente du Règlement RV-1045-12 modifiant le Règlement RV-1045 sur la régie interne des affaires du conseil municipal, les séances publiques et la création des comités et commissions.

Le projet de règlement est déposé.

**2023-12-664**

**RÈGLEMENT RV-1522-10 - AVIS DE MOTION ET DÉPÔT**

Le conseiller Jean-François Hecq donne avis de motion de la présentation pour adoption à une séance subséquente du Règlement RV-1522-10 modifiant diverses dispositions du Règlement RV-1522 sur la perception des taxes foncières municipales et autres compensations.

Le projet de règlement est déposé.

**2023-12-665**

**RÈGLEMENT RV-1740 - AVIS DE MOTION ET DÉPÔT**

La conseillère Lori Doucet donne avis de motion de la présentation pour adoption à une séance subséquente du Règlement RV-1740 sur le financement des dépenses et sur l'imposition des taxes et compensations pour l'exercice financier 2024.

Le projet de règlement est déposé.

**2023-12-666**

**RÈGLEMENT RV-1741 - AVIS DE MOTION ET DÉPÔT**

La conseillère Maude Whittom donne avis de motion de la présentation pour adoption à une séance subséquente du Règlement RV-1741 sur la contribution

au financement des services d'eau, d'égout et d'assainissement des eaux usées pour l'exercice financier 2024.

Le projet de règlement est déposé.

**2023-12-667**

**RÈGLEMENT RV-1742 - AVIS DE MOTION ET DÉPÔT**

Le conseiller Simon Sesto Cifola donne avis de motion de la présentation pour adoption à une séance subséquente du Règlement RV-1742 sur les tarifs de certains biens, services ou activités pour l'exercice financier 2024.

Le projet de règlement est déposé.

**2023-12-668**

**RÈGLEMENT RV-1744 - AVIS DE MOTION ET DÉPÔT**

La conseillère Camille Joli-Coeur donne avis de motion de la présentation pour adoption à une séance subséquente du Règlement RV-1744 sur la réserve financière pour le service de déneigement.

Le projet de règlement est déposé.

**2023-12-669**

**RÈGLEMENT RV-1745 - AVIS DE MOTION ET DÉPÔT**

Le conseiller Jonathan Thibault donne avis de motion de la présentation pour adoption à une séance subséquente du Règlement RV-1745 sur la réserve financière pour le service de collecte des matières résiduelles.

Le projet de règlement est déposé.

**2023-12-670**

**DÉPÔT DES LISTES DES AUTORISATIONS DE DÉPENSES**

PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER  
APPUYÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ

De prendre acte du dépôt du rapport contenant les listes des autorisations de dépenses approuvées par le directeur général et les directeurs de service, dressé conformément au Règlement RV-1497 pour la période du 13 octobre au 9 novembre 2023.

Adoptée

**2023-12-671**  
**SOMMAIRE MENSUEL DES DÉBOURSÉS - OCTOBRE 2023**

PROPOSÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ  
APPUYÉ PAR MME LORI DOUCET

De prendre acte du dépôt du sommaire mensuel des déboursés pour la période du 1<sup>er</sup> au 31 octobre 2023 montrant un total des activités de 8 138 788,04 \$.

Adoptée

**2023-12-672**  
**LISTE DES CERTIFICATS DE PAIEMENT**

PROPOSÉ PAR MME LORI DOUCET  
APPUYÉ PAR MME MAUDE WHITTOM

D'accepter la liste des certificats de paiement préparée par le Service du génie en date du 1<sup>er</sup> novembre 2023 et révisée par le Service des finances le 23 novembre 2023, montrant un montant payable total de 247 794,24 \$ et d'en autoriser le paiement.

Adoptée

**2023-12-673**  
**RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE THÉRÈSE-DE BLAINVILLE - PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2024 ET VERSEMENT DE LA QUOTE-PART**

PROPOSÉ PAR MME MAUDE WHITTOM  
APPUYÉ PAR M. SIMON SESTO CIFOLA

D'approuver les prévisions budgétaires de l'exercice financier 2024 de la Régie intermunicipale de police Thérèse-De Blainville prévoyant des revenus et dépenses de 29 021 423 \$.

D'autoriser le versement de la quote-part de la Ville au montant de 7 765 942 \$ imputable au poste budgétaire 02 210 00 920.

Adoptée

**2023-12-674**  
**RÉGIE INTERMUNICIPALE DU PARC DU DOMAINE VERT - PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2024 ET VERSEMENT DE LA QUOTE-PART**

PROPOSÉ PAR M. SIMON SESTO CIFOLA  
APPUYÉ PAR MME CAMILLE JOLI-COEUR

D'approuver les prévisions budgétaires de l'exercice financier 2024 de la Régie intermunicipale du parc du Domaine Vert prévoyant des revenus et dépenses de 2 583 800 \$.

D'autoriser le versement de la quote-part de la Ville au montant de 205 542 \$ imputable au poste budgétaire 02 792 01 920.

Adoptée

**2023-12-675  
COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL (CMM) - VERSEMENT  
DE LA QUOTE-PART 2024**

PROPOSÉ PAR MME CAMILLE JOLI-COEUR  
APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

D'autoriser le versement de la quote-part provisoire de la Ville au montant de 677 663 \$ imputable au poste budgétaire 02 629 00 998.

Adoptée

**2023-12-676  
AUTORITÉ RÉGIONALE DE TRANSPORT MÉTROPOLITAIN (ARTM) -  
VERSEMENT DE LA QUOTE-PART 2024**

PROPOSÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT  
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

D'autoriser le versement de la quote-part de la Ville à l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM) au montant de 2 137 149 \$ pour l'exercice financier 2024, imputable au poste budgétaire 02 370 00 920.

Adoptée

**2023-12-677  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE THÉRÈSE-DE BLAINVILLE -  
VERSEMENT DE LA QUOTE-PART 2024**

PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER  
APPUYÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ

D'autoriser le versement de la quote-part de la Ville à la Municipalité régionale de comté de Thérèse-De Blainville au montant de 140 600 \$ pour l'exercice financier 2024, imputable au poste budgétaire 02 691 00 920.

Adoptée

**2023-12-678  
VERSEMENT DE COTISATIONS POUR INSUFFISANCE DE SOLVABILITÉ À  
LA CAISSE DE RETRAITE - DROITS PAYABLES AUX PARTICIPANTS,  
CONJOINTS, AYANTS CAUSE, BÉNÉFICIAIRES OU BÉNÉFICIAIRES  
DÉSIGNÉS**

ATTENDU que dans certains cas, la Caisse de retraite est tenue de verser la totalité des sommes dues à un participant, conjoint, ayant cause, bénéficiaire ou

bénéficiaire désigné en vertu de certaines dispositions du Règlement RV-1677-1 sur le régime complémentaire de retraite des employés de la Ville de Boisbriand;

ATTENDU que les sommes dues ne peuvent être versées par la Caisse de retraite du fait que le degré de solvabilité du Régime de retraite est inférieur à 100 % pour les volets antérieur et courant;

ATTENDU que les montants qui seraient non payables par la Caisse immédiatement devraient l'être par la Ville de Boisbriand dans un délai maximum de 5 ans, avec intérêts, en vertu de la Loi sur les régimes complémentaires de retraite (RLRQ, c. R-15.1);

ATTENDU qu'un report de paiement pourrait causer des inconvénients à un participant, conjoint, ayant cause, bénéficiaire ou bénéficiaire désigné, et engendrerait à la Caisse de retraite des coûts administratifs pour maintenir la comptabilité et les relevés qui en découleraient;

ATTENDU que la Ville peut, par un paiement de cotisations pour insuffisance de solvabilité à la Caisse, permettre à celle-ci de payer la totalité des sommes dues, et que ces paiements ne représenteraient pas une dépense à être taxée, mais plutôt un financement temporaire de montants qui auraient à être versés dans un délai maximum de 5 ans;

En conséquence, il est :  
PROPOSÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ  
APPUYÉ PAR MME LORI DOUCET

D'autoriser le versement de paiements uniques inférieurs à 25 000 \$ à la Caisse de retraite à titre de cotisations pour insuffisance de solvabilité, telles qu'établies par les actuaires du Régime complémentaire de retraite aux dispositions du Règlement RV-1677-1, afin de permettre les paiements immédiats des droits payables à tout participant, conjoint, ayant cause, bénéficiaire ou bénéficiaire désigné, et dont les paiements uniques seraient autrement reportés en raison du fait que le degré de solvabilité du Régime est inférieur à 100 %.

Adoptée

**2023-12-679**  
**AFFECTATION AU SURPLUS ACCUMULÉ - SOMMES PROVENANT DU PARTAGE DES REVENUS D’AFFICHAGE À L’ARÉNA 2023**

PROPOSÉ PAR MME LORI DOUCET  
APPUYÉ PAR MME MAUDE WHITTOM

D'affecter un montant de 5 200 \$ provenant du partage des revenus d'affichage à l'aréna pour l'année 2023 au surplus accumulé affecté au Fonds communautaire.

Adoptée

**2023-12-680**

**PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE - VOLET PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATION (PAVL-PPA-CE)**

ATTENDU que la Ville de Boisbriand a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

ATTENDU que le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

ATTENDU que les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU que les travaux ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

ATTENDU que le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU que la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 décembre 2021 de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU que le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

ATTENDU que, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

ATTENDU que les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

En conséquence, il est :

**PROPOSÉ PAR MME MAUDE WHITTON**

**APPUYÉ PAR M. SIMON SESTO CIFOLA**

D'approuver les dépenses d'un montant de 17 586,45 \$ relatives aux travaux d'amélioration et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec.

De reconnaître qu'en cas de non-respect des exigences du ministère des Transports du Québec, l'aide financière sera résiliée.

Adoptée

**2023-12-681**

**CRÉATION D'UNE RÉSERVE FINANCIÈRE POUR LE SERVICE DE L'EAU**

ATTENDU qu'il est dans l'intérêt de la Ville et de ses contribuables de stabiliser certaines dépenses qui peuvent dépendre de facteurs externes et imprévisibles;

ATTENDU que la mise en place de réserves financières permettrait d'atténuer l'impact, sur les finances de la Ville, de variations importantes dans ces dépenses;

ATTENDU qu'il est de l'intention de la Ville de créer, au profit de l'ensemble de son territoire, une réserve financière pour le service de l'eau conformément aux articles 569.7 et suivants de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, c. C-19);

ATTENDU que le service de l'eau comprend les services d'aqueduc, d'égout et de façon générale, l'alimentation et l'assainissement des eaux;

En conséquence, il est :

PROPOSÉ PAR M. SIMON SESTO CIFOLA  
APPUYÉ PAR MME CAMILLE JOLI-COEUR

De créer par la présente résolution, au profit de l'ensemble du territoire de la Ville, une réserve financière d'une somme n'excédant pas 25 % du budget annuel des activités visées par la réserve, pour le financement des dépenses liées au service de l'eau, ce qui comprend les services d'aqueduc, d'égout et de façon générale, l'alimentation et l'assainissement des eaux.

Adoptée

#### **2023-12-682**

#### **CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL POUR L'ANNÉE 2024**

PROPOSÉ PAR MME CAMILLE JOLI-COEUR  
APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

D'établir les dates des séances ordinaires du conseil pour l'année 2024 conformément au Règlement RV-1045 sur la régie interne des affaires du conseil municipal, les séances publiques et la création des comités et commissions, en devançant toutefois la séance du mois de juillet 2024 d'une semaine et d'approuver, conformément aux dispositions des articles 319 et 320 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, c. C-19), le calendrier comme suit:

| Date              | Heure   |
|-------------------|---------|
| 16 janvier 2024   | 19 h 30 |
| 6 février 2024    | 19 h 30 |
| 12 mars 2024      | 19 h 30 |
| 9 avril 2024      | 19 h 30 |
| 7 mai 2024        | 19 h 30 |
| 4 juin 2024       | 19 h 30 |
| 2 juillet 2024    | 19 h 30 |
| 20 août 2024      | 19 h 30 |
| 10 septembre 2024 | 19 h 30 |
| 1er octobre 2024  | 19 h 30 |
| 5 novembre 2024   | 19 h 30 |
| 3 décembre 2024   | 19 h 30 |

Adoptée

**2023-12-683**

**DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL**

PROPOSÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT  
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

De prendre acte du dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil conformément aux dispositions des articles 357 et suivants de la Loi sur les élections et référendums dans les municipalités (RLRQ, c. E-2.2), à savoir :

MME CHRISTINE BEAUDETTE, mairesse  
MME MAUDE WHITTOM, conseillère du district 1  
M. SIMON SESTO CIFOLA, conseiller du district 2  
MME CAMILLE JOLI-COEUR, conseillère du district 3  
M. JONATHAN THIBAUT, conseiller du district 4  
M. DANIEL KAESER, conseiller du district 5  
MME KARINE LARAMÉE, conseillère du district 6  
M. JEAN-FRANÇOIS HECQ, conseiller du district 7  
MME LORI DOUCET, conseillère du district 8

De transmettre un avis du présent dépôt à la ministre des Affaires municipales.

Adoptée

**2023-12-684**

**REGISTRE DES DÉCLARATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL - RÈGLEMENT RV-1706**

PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER  
APPUYÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ

De prendre acte du dépôt par la greffière d'une copie du Registre des déclarations des membres du conseil municipal pour l'année 2023, en application de l'article 9 du Règlement RV-1706 adoptant le code d'éthique et de déontologie des élus de la Ville de Boisbriand suite à l'élection générale 2021.

Adoptée

**2023-12-685**

**GESTION CONTRACTUELLE - DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL 2023**

PROPOSÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ  
APPUYÉ PAR MME LORI DOUCET

De prendre acte du dépôt du rapport annuel préparé par le directeur général le 29 novembre 2023 sur la mise en oeuvre du Règlement RV-1650 sur la gestion contractuelle et sur l'opportunité de le modifier.

Adoptée

**2023-12-686**

**ASSURANCES COLLECTIVES DES EMPLOYÉS DE LA VILLE DE BOISBRIAND – RENOUELEMENT - CONTRAT 2022-1950**

ATTENDU que la Ville de Boisbriand a lancé un appel d'offres en 2022 pour son contrat d'assurances collectives des employés de la Ville et a octroyé son contrat #2022-1950 à Beneva aux termes de la résolution 2022-07-369;

ATTENDU que l'article 573.1.2 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, c. C-19) permet de reconduire le contrat sans demande de soumissions pour une période totale n'excédant pas 5 ans;

ATTENDU le rapport de renouvellement 2024 présenté le 16 octobre 2023 par la Société de comptables professionnels agréés Mallette;

En conséquence, il est :  
PROPOSÉ PAR MME LORI DOUCET  
APPUYÉ PAR MME MAUDE WHITTOM

De consentir au renouvellement de la police d'assurances collectives des employés de la Ville de Boisbriand avec Beneva, pour la période du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024, le tout selon les recommandations de la Société de comptables professionnels agréés Mallette.

Adoptée

**2023-12-687**

**POLITIQUE D'ÉVALUATION DU RENDEMENT DES ADJUDICATAIRES**

ATTENDU que la Ville de Boisbriand entend se prévaloir, des dispositions de l'article 573 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ c. C-19) afin de pouvoir évaluer la prestation de services de ses adjudicataires;

En conséquence, il est :  
PROPOSÉ PAR MME MAUDE WHITTOM  
APPUYÉ PAR M. SIMON SESTO CIFOLA

D'adopter la nouvelle politique d'évaluation du rendement des adjudicataires préparée par le Service du génie.

Adoptée

**2023-12-688**

**SOUMISSIONS - COLLECTE, TRANSPORT ET DISPOSITION DES BOUES DE L'USINE D'ÉPURATION - APPROPRIATION AU SURPLUS LIBRE ACCUMULÉ - CONTRAT 2023-2098**

ATTENDU qu'à la suite d'une demande de soumissions publique pour la collecte, le transport et la disposition des boues de l'usine d'épuration, la Ville a reçu les offres suivantes :

| NOMS ET ADRESSE<br>DES SOUMISSIONNAIRES  | MONTANT<br>(taxes incluses)        |
|--|------------------------------------|
| Waste Connections of Canada inc.<br>(Enviro Connexions)<br>4141, boulevard de la Grande-Allée<br>Boisbriand (Québec) J7H 1M7 | 617 098,42 \$<br>(montant corrigé) |
| 9147-9279 Québec inc.<br>f.a.s.r.s. Épursol<br>47, rue, Albert-Ferland<br>Chénéville (Québec) J0V 1E0                        | 555 904,13 \$                      |

ATTENDU que l'offre de 9147-9279 Québec inc.f.a.s.r.s. Épursol s'est avérée irrecevable;

ATTENDU la recommandation du Service du génie du 28 novembre 2023;

En conséquence, il est :

PROPOSÉ PAR M. SIMON SESTO CIFOLA  
APPUYÉ PAR MME CAMILLE JOLI-COEUR

De prendre acte du dépôt d'une copie du procès-verbal d'ouverture des soumissions dressé en date du 20 novembre 2023.

D'accepter l'offre de Waste Connections of Canada inc. (Enviro Connexions) au montant de 617 098,42 \$, toutes taxes incluses, celle-ci étant la seule soumission conforme reçue pour la collecte, le transport et la disposition des boues de l'usine d'épuration – Contrat 2023-2098.

D'approprier la somme de 882 \$ au surplus libre accumulé.

Adoptée

#### **2023-12-689**

#### **OFFRE DE SERVICES - ACQUISITION D'UNE CAMIONNETTE DE TYPE CHÂSSIS-CABINE FORD F-550 XLT V8 DIESEL DE 6,7 LITRES - CONTRAT 2023-2081**

ATTENDU la demande de prix de gré à gré pour l'acquisition d'une camionnette de type châssis-cabine Ford F-550 XLT V8 diesel de 6,7 litres;

ATTENDU la recommandation du Service de sécurité incendie du 25 octobre 2023;

En conséquence, il est :

PROPOSÉ PAR MME CAMILLE JOLI-COEUR  
APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

D'accepter l'offre de Lèveillé Ford inc. au montant de 117 641,27 \$, toutes taxes incluses, pour l'acquisition d'une camionnette de type châssis-cabine Ford F-550 XLT V8 diesel de 6,7 litres - Contrat 2023-2081.

Adoptée

**2023-12-690**

**OFFRE DE SERVICES - SERVICES D'ENTRETIEN HYGIÉNIQUE DES SALLES DE TOILETTES DES DIVERS BÂTIMENTS MUNICIPAUX - 1ER JANVIER 2024 AU 31 DÉCEMBRE 2027 - CONTRAT 2023-2104**

ATTENDU la demande de prix de gré à gré pour des services d'entretien hygiénique des salles de toilettes des divers bâtiments municipaux;

ATTENDU la recommandation du Service des travaux publics du 22 novembre 2023;

En conséquence, il est :

PROPOSÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

D'accepter l'offre de « Citron Hygiene LP » au montant de 75 706,94 \$, toutes taxes incluses, pour des services d'entretien hygiénique des salles de toilettes des divers bâtiments municipaux pour la période du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2027 - Contrat 2023-2104.

Adoptée

**2023-12-691**

**OFFRE DE SERVICES - FABRICATION ET CONCEPTION DE STRUCTURES POUR MOBILIER URBAIN - TABLES DE PIQUE-NIQUE ET BANCS SANS DOSSIER - CONTRAT 2023-2110**

ATTENDU la demande de prix de gré à gré pour la fabrication et la conception de structures pour mobilier urbain - Tables de pique-nique et bancs sans dossier;

ATTENDU la recommandation du Service des travaux publics du 21 novembre 2023;

En conséquence, il est :

PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER

APPUYÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ

D'accepter l'offre de « Atelier Gris inc. » au montant de 91 416,62 \$, toutes taxes incluses, pour la fabrication et la conception de structures pour mobilier urbain - Tables de pique-nique et bancs sans dossier - Contrat 2023-2110.

Adoptée

**2023-12-692**

**OFFRE DE SERVICES - ACHAT DE SIX FONTAINES À BOIRE - CONTRAT 2023-2115**

ATTENDU la demande de prix de gré à gré pour l'achat de six fontaines à boire;

ATTENDU la recommandation du Service des travaux publics du 23 novembre 2023;

En conséquence, il est :

PROPOSÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ  
APPUYÉ PAR MME LORI DOUCET

D'accepter l'offre de «Wolseley Canada inc. » au montant de 57 516,24 \$, toutes taxes incluses, pour l'achat de six fontaines à boire - Contrat 2023-2115.

Adoptée

**2023-12-693**

**OFFRE DE SERVICES - FOURNITURE ET INSTALLATION D'UNE CLÔTURE AU TERRAIN DE BASEBALL DU PARC ROBERT - CONTRAT 2023-2116**

ATTENDU la demande de prix de gré à gré pour la fourniture et l'installation d'une clôture au terrain de baseball du parc Robert;

ATTENDU la recommandation du Service des travaux publics du 24 novembre 2023;

En conséquence, il est :

PROPOSÉ PAR MME LORI DOUCET  
APPUYÉ PAR MME MAUDE WHITTOM

D'accepter l'offre de l'entreprise 9445-2406 Québec inc. au montant de 52 885,63 \$, toutes taxes incluses, pour la fourniture et l'installation d'une clôture au terrain de baseball du parc Robert - Contrat 2023-2116.

Adoptée

**2023-12-694**

**HONORAIRES SUPPLÉMENTAIRES - FRAIS ACCESSOIRES POUR SERVICES PROFESSIONNELS D'ENTRETIEN MÉCANIQUE DE LA FLOTTE DES VÉHICULES DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE - CONTRAT 2020-1796**

PROPOSÉ PAR MME MAUDE WHITTOM  
APPUYÉ PAR M. SIMON SESTO CIFOLA

D'autoriser les honoraires supplémentaires au montant de 42 695,91 \$, toutes taxes comprises, payables à Mécanique mobile S.D. à titre de frais accessoires pour le contrat d'entretien mécanique de la flotte de véhicules du Service de sécurité incendie - Contrat 2020-1796.

Adoptée

**2023-12-695**

**CONTRATS OCTROYÉS PAR LE CONSEIL MUNICIPAL - FRAIS ACCESSOIRES APPROUVÉS PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL**

PROPOSÉ PAR M. SIMON SESTO CIFOLA  
APPUYÉ PAR MME CAMILLE JOLI-COEUR

De prendre acte des montants en frais accessoires approuvés par le directeur général sur les contrats actifs au 30 septembre 2023 octroyés par le conseil municipal, conformément au Règlement RV-1497 sur la délégation de pouvoir d'autoriser des dépenses, de passer des contrats, sur le contrôle et le suivi budgétaires.

Adoptée

**2023-12-696**

**COUR MUNICIPALE - MISE À JOUR DE L'OFFRE DE SERVICES DU PROCUREUR**

PROPOSÉ PAR MME CAMILLE JOLI-COEUR  
APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

D'établir le tarif d'honoraires du procureur de la Cour municipale de Boisbriand de la façon suivante, à compter du 1er janvier 2024:

- 800 \$ par séance;
- 260 \$ de l'heure, pour un minimum d'une heure rémunérée, pour la comparution d'une personne détenue, sans déplacement;
- selon le taux horaire de l'avocat alors en vigueur, plus les déboursés, pour les dossiers portés en appel.

Adoptée

Madame la conseillère Camille Joli-Coeur déclare que par souci de transparence, elle ne participera pas aux délibérations et ne se prononcera pas sur l'adoption du prochain sujet à l'ordre du jour, un membre de sa famille étant lié au cabinet d'avocats mandaté dans le dossier faisant l'objet dudit sujet.

**2023-12-697**

**MANDAT AU PROCUREUR - CONTESTATION DE L'ÉVALUATION FONCIÈRE 2023-2024-2025**

ATTENDU les demandes de révision d'évaluation foncière pour le rôle 2023-2024-2025 reçues pour les immeubles identifiés par les numéros de matricules du rôle d'évaluation de la Ville suivants :

Matricule 7552-78-7603  
Matricule 7552-78-2969-003  
Matricule 7552-78-2969-004

Matricule 7552-78-2969  
Matricule 7552-68-4298  
Matricule 7552-67-5058  
Matricule 7552-76-7037  
Matricule 7552-85-7433  
Matricule 7652-05-3381  
Matricule 7553-31-9054  
Matricule 7553-52-6572

ATTENDU qu'en vertu de la loi, chaque rôle d'évaluation foncière contesté constitue une instance séparée et distincte des rôles précédents où le fardeau de preuve appartient toujours au propriétaire inscrit au rôle d'évaluation;

ATTENDU qu'il appert que les motifs de contestation des dossiers ci-haut indiqués, outre la question de la contestation des valeurs au rôle de certains immeubles, comprennent aussi la question des exemptions religieuses en vertu de l'article 204.12 de la Loi sur La fiscalité municipale (RLRQ, c. F-2.1) que la Ville entend faire trancher par la Cour suprême du Canada dans les dossiers concernant le rôle 2014-2016 et en partie celui de 2011-2013 et qu'il met en jeu essentiellement les mêmes parties et propriétés immobilières;

ATTENDU que le propriétaire inscrit au rôle devra, en vertu de la loi, dans sa demande de révision au Tribunal administratif du Québec faire la démonstration non seulement que les activités actuelles dans les bâtiments peuvent être des activités religieuses, mais aussi de sa qualité d'institution religieuse pour cette période précise du rôle 2023-2025;

ATTENDU que le propriétaire inscrit au rôle d'évaluation dans les demandes de révision concernées devra aussi faire la démonstration que les valeurs au rôle sont incorrectes;

En conséquence, il est :  
PROPOSÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT  
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

De mandater Me Alain Longval de l'étude Dunton Rainville avocats et notaires afin de représenter les intérêts de la Ville et entreprendre toutes procédures nécessaires dans le cadre des dossiers de révision d'évaluation foncière identifiés par les numéros de matricules suivants:

Matricule 7552-78-7603  
Matricule 7552-78-2969-003  
Matricule 7552-78-2969-004  
Matricule 7552-78-2969  
Matricule 7552-68-4298  
Matricule 7552-67-5058  
Matricule 7552-76-7037  
Matricule 7552-85-7433  
Matricule 7652-05-3381  
Matricule 7553-31-9054  
Matricule 7553-52-6572

Adoptée

**2023-12-698**

**MANDAT AU PROCUREUR - VIDÉOTRON LTÉE C. VILLE DE BOISBRIAND  
– CONTESTATION DE L'ÉVALUATION FONCIÈRE 2023-2024-2025**

PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER  
APPUYÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ

De mandater Me Martine Burelle du cabinet d'avocats burELLE inc. afin de représenter les intérêts de la Ville de Boisbriand et entreprendre toutes les procédures nécessaires dans le cadre du dossier de révision de l'évaluation foncière de l'unité d'évaluation portant le numéro de matricule 7849-18-2854-3-002-0000 pour le rôle triennal 2023-2024-2025.

Adoptée

**2023-12-699**

**RÉCUPÉRATION DE MEUBLES ET ÉLECTROMÉNAGERS À DOMICILE ET  
GESTION DES HALOCARBURES - SIGNATURE D'UNE ENTENTE AVEC  
L'ORGANISME AU GRENIER POPULAIRE POUR L'ANNÉE 2024**

PROPOSÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ  
APPUYÉ PAR MME LORI DOUCET

D'approuver le projet d'entente avec l'organisme Grenier populaire des Basses-Laurentides ayant trait à la récupération à domicile des meubles et électroménagers, incluant la gestion des halocarbures, pour la période du 1er janvier 2024 au 1er janvier 2025.

D'autoriser une dépense de 12 000 \$ imputable au poste budgétaire 02 420 10 535.

D'autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant et la greffière à signer, au nom de la Ville, tout document nécessaire ou utile consentant à cet égard aux modalités que pourrait exiger l'intérêt de la Ville.

Adoptée

**2023-12-700**

**PARTAGE DE SERVICES RELATIF À L'ÉCOCENTRE - SIGNATURE D'UNE  
ENTENTE AVEC LA VILLE DE SAINTE-THÉRÈSE - 2024-2028**

PROPOSÉ PAR MME LORI DOUCET  
APPUYÉ PAR MME MAUDE WHITTOM

D'approuver le projet d'entente avec la Ville de Sainte-Thérèse ayant pour objet d'établir les modalités entourant l'usage de l'écocentre par les citoyens de la Ville de Boisbriand, pour la période du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2028.

D'autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant et la greffière à signer, au nom de la Ville, tout document nécessaire ou utile consentant à cet égard aux modalités que pourrait exiger l'intérêt de la Ville.

Adoptée

**2023-12-701**

**PARTENARIAT RELATIF À UN SERVICE D'ENTRAIDE LORS D'INTERVENTIONS D'URGENCE - SIGNATURE D'UNE ENTENTE AVEC L'ASSOCIATION DES POMPIERS AUXILIAIRES DE LANAUDIÈRE-LAURENTIDES**

PROPOSÉ PAR MME MAUDE WHITTOM  
APPUYÉ PAR M. SIMON SESTO CIFOLA

D'approuver le projet d'entente avec l'Association des pompiers auxiliaires de Lanaudière-Laurentides ayant trait à un partenariat relatif à un service d'entraide lors d'interventions d'urgence pour l'année 2024.

D'autoriser le paiement d'une contribution annuelle de 1 960 \$ pour l'année 2024.

D'autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant et la greffière à signer, au nom de la Ville, tout document nécessaire ou utile consentant à cet égard aux modalités que pourrait exiger l'intérêt de la Ville.

Adoptée

**2023-12-702**

**FÊTE DE L'HIVER DU 3 FÉVRIER 2024 - RÈGLEMENT RV-1355-2 SUR LA QUALITÉ DE VIE**

PROPOSÉ PAR M. SIMON SESTO CIFOLA  
APPUYÉ PAR MME CAMILLE JOLI-COEUR

D'autoriser, conformément au Règlement RV-1355-2 sur la qualité de vie (a. 3.3), la consommation et la vente de boissons alcoolisées à l'occasion de la Fête de l'hiver qui se tiendra le 3 février 2024 au parc Derek-Aucoin, de 11 heures à 21 heures.

D'autoriser le Service des loisirs de la Ville de Boisbriand à présenter une demande de permis de consommation et de vente de boissons alcoolisées auprès de la Régie des alcools, des courses et des jeux pour la tenue de cet événement.

D'autoriser, conformément au Règlement RV-1355-2 sur la qualité de vie (a. 5.1), la vente de denrées alimentaires lors de cet événement.

D'autoriser, conformément au Règlement RV-1355-2 sur la qualité de vie (a. 9.8 et 36) et conditionnellement à la délivrance d'un permis d'événement par le Service de sécurité incendie, la présence d'un camion alimentaire et l'utilisation d'un appareil mobile de cuisson à l'air libre dans le cadre de cet événement.

D'interdire, en dérogation avec le Règlement RV-1355-2 sur la qualité de vie, la présence de chiens sur le site lors de cet événement.

Adoptée

**2023-12-703**

**AUTORISATION - SIGNATURE DU FORMULAIRE DE DIVULGATION DE PREUVES**

PROPOSÉ PAR MME CAMILLE JOLI-COEUR  
APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

D'autoriser madame Annie Harvey, régisseur infrastructures du Service des loisirs ainsi que monsieur Patrick Gariépy, directeur et monsieur Stéphane Mérineau, directeur adjoint du Service des travaux publics, à signer le formulaire de divulgation de preuves au nom de la Ville de Boisbriand autorisant l'entreprise Caliber Communications inc. à partager aux forces de l'ordre locales, toutes images captées par caméra sur différents sites situés sur le territoire de la Ville pour fins d'enquête.

Adoptée

**2023-12-704**

**AUTORISATION - FERMETURE HÂTIVE DE LA BIBLIOTHÈQUE LE 8 DÉCEMBRE 2023**

PROPOSÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT  
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

D'autoriser la fermeture exceptionnelle de la bibliothèque à 17 heures, le 8 décembre 2023, afin de permettre aux employés y travaillant de participer au gala de fin d'année de tous les employés.

Adoptée

**2023-12-705**

**STATISTIQUES DES PERMIS DE CONSTRUCTION - OCTOBRE 2023**

PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER  
APPUYÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ

D'accuser réception des statistiques des permis de construction émis au cours du mois d'octobre 2023 montrant un total mensuel de 2 529 879 \$ et un cumulatif annuel de 93 281 034 \$.

Adoptée

**2023-12-706**

**DÉPÔT DU PLAN STRATÉGIQUE D'URBANISME DU CHEMIN DE LA GRANDE-CÔTE**

PROPOSÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ  
APPUYÉ PAR MME LORI DOUCET

De prendre acte du dépôt du plan stratégique d'urbanisme du chemin de la Grande-Côte préparé par Picbois - Coopérative en aménagement et développement territorial.

Adoptée

**2023-12-707**

**DÉPÔT DU RAPPORT D'ÉVALUATION D'IMPACT SUR LA SANTÉ (EIS) DU CISSS DES LAURENTIDES - PLAN STRATÉGIQUE D'URBANISME DU CHEMIN DE LA GRANDE-CÔTE**

PROPOSÉ PAR MME LORI DOUCET  
APPUYÉ PAR MME MAUDE WHITTOM

De prendre acte du rapport d'évaluation d'impact sur la santé (EIS) du CISSS des Laurentides, daté de mai 2023 dans le cadre du plan stratégique d'urbanisme du chemin de la Grande-Côte.

Adoptée

**2023-12-708**

**ORIENTATION DU CONSEIL - DEMANDE DE MODIFICATION DU RÈGLEMENT RV-1444 SUR L'ÉMISSION DES PERMIS ET CERTIFICATS - ZONE I-2 526**

ATTENDU la demande concernant une modification au Règlement RV-1444 sur l'émission des permis et certificats afin d'autoriser les constructions dans la zone I-2 526, sans que les services d'aqueduc et d'égout sanitaire soient établis sur la rue en bordure de laquelle la construction est projetée;

ATTENDU que seul le réseau d'aqueduc serait exigé comme condition de délivrance d'un permis de construction;

ATTENDU le dépôt d'un protocole d'entente pour le prolongement des services d'aqueduc;

En conséquence, il est :  
PROPOSÉ PAR MME MAUDE WHITTOM  
APPUYÉ PAR M. SIMON SESTO CIFOLA

D'amorcer, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme et de toponymie du 31 octobre 2023 portant le numéro R-23-CU-4841, la procédure de modification du Règlement RV-1444 sur l'émission des permis et certificats pour ajouter la zone I-2 526 au paragraphe 5° de l'article 23 dans le but de pouvoir émettre un permis de construction sans être dans l'obligation que les services d'égout sanitaire soit établi en bordure de laquelle la construction est projetée.

Adoptée

**2023-12-709**

**APPROBATION D'UN PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE - LES BOISÉS DION - 7402, RUE MARIE-DESJARDINS - ZONE R-3 483**

PROPOSÉ PAR M. SIMON SESTO CIFOLA  
APPUYÉ PAR MME CAMILLE JOLI-COEUR

D'approuver, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme et de toponymie du 31 octobre 2023 portant le numéro R-23-CU-4849, le plan d'implantation et d'intégration architecturale du projet de construction d'une résidence unifamiliale jumelée à être érigée au 7402, rue Marie-Desjardins dans la zone R-3 483 du Règlement RV-1441 sur le zonage et détaillée aux documents suivants:

- plan d'architecture préparé par DKA architectes, daté du 22 août 2023;
- plan d'implantation préparé par Métrica arpenteurs-géomètres, daté du 31 août 2023 et signé le 11 septembre 2023;
- plan d'aménagement paysager préparé par Atelier B architecture de paysage, daté du 10 octobre 2023

Cette approbation est conditionnelle au dépôt d'une garantie financière de 6 000 \$ pour la réalisation des travaux d'aménagement paysager.

Adoptée

**2023-12-710**

**APPROBATION D'UN PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE - LES BOISÉS DION - 7406, RUE MARIE-DESJARDINS - ZONE R-3 483**

PROPOSÉ PAR M. SIMON SESTO CIFOLA  
APPUYÉ PAR MME CAMILLE JOLI-COEUR

D'approuver, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme et de toponymie du 31 octobre 2023 portant le numéro R-23-CU-4848, le plan d'implantation et d'intégration architecturale du projet de construction d'une résidence unifamiliale jumelée à être érigée au 7406, rue Marie-Desjardins dans la zone R-3 483 du Règlement RV-1441 sur le zonage et détaillée aux documents suivants:

- plan d'architecture préparé par DKA architectes, daté du 22 août 2023;
- plan d'implantation préparé par Métrica arpenteurs-géomètres, daté du 31 août 2023 et signé le 11 septembre 2023;
- plan d'aménagement paysager préparé par Atelier B architecture de paysage, daté du 10 octobre 2023

Cette approbation est conditionnelle au dépôt d'une garantie financière de 6 000 \$ pour la réalisation des travaux d'aménagement paysager.

Adoptée

**2023-12-711**

**APPROBATION D'UN PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE - LES BOISÉS DION - 7412, RUE MARIE-DESJARDINS - ZONE R-3 483**

PROPOSÉ PAR M. SIMON SESTO CIFOLA  
APPUYÉ PAR MME CAMILLE JOLI-COEUR

D'approuver, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme et de toponymie du 31 octobre 2023 portant le numéro R-23-CU-4847, le plan d'implantation et d'intégration architecturale du projet de construction d'une résidence unifamiliale jumelée à être érigée au 7412, rue Marie-Desjardins dans la zone R-3 483 du Règlement RV-1441 sur le zonage et détaillée aux documents suivants:

- plan d'architecture préparé par DKA architectes, daté du 22 août 2023;
- plan d'implantation préparé par Métrica arpenteurs-géomètres, daté du 6 septembre 2023 et signé le 11 septembre 2023;
- plan d'aménagement paysager préparé par Atelier B architecture de paysage, daté du 10 octobre 2023

Cette approbation est conditionnelle au dépôt d'une garantie financière de 6 000 \$ pour la réalisation des travaux d'aménagement paysager.

Adoptée

**2023-12-712**

**APPROBATION D'UN PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE - LES BOISÉS DION - 7416, RUE MARIE-DESJARDINS**

PROPOSÉ PAR M. SIMON SESTO CIFOLA  
APPUYÉ PAR MME CAMILLE JOLI-COEUR

D'approuver, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme et de toponymie du 31 octobre 2023 portant le numéro R-23-CU-4846, le plan d'implantation et d'intégration architecturale du projet de construction d'une résidence unifamiliale jumelée à être érigée au 7416, rue Marie-Desjardins dans la zone R-3 483 du Règlement RV-1441 sur le zonage et détaillée aux documents suivants:

- plan d'architecture préparé par DKA architectes, daté du 22 août 2023;
- plan d'implantation préparé par Métrica arpenteurs-géomètres, daté du 6 septembre 2023 et signé le 11 septembre 2023;
- plan d'aménagement paysager préparé par Atelier B architecture de paysage, daté du 10 octobre 2023

Cette approbation est conditionnelle au dépôt d'une garantie financière de 6 000 \$ pour la réalisation des travaux d'aménagement paysager.

Adoptée

**2023-12-713**  
**APPROBATION D'UN PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE - LES BOISÉS DION - 7422, RUE MARIE-DESJARDINS - ZONE R-3 483**

PROPOSÉ PAR M. SIMON SESTO CIFOLA  
APPUYÉ PAR MME CAMILLE JOLI-COEUR

D'approuver, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme et de toponymie du 31 octobre 2023 portant le numéro R-23-CU-4845, le plan d'implantation et d'intégration architecturale du projet de construction d'une résidence unifamiliale jumelée à être érigée au 7422, rue Marie-Desjardins dans la zone R-3 483 du Règlement RV-1441 sur le zonage et détaillée aux documents suivants:

- plan d'architecture préparé par DKA architectes, daté du 22 août 2023;
- plan d'implantation préparé par Métrica arpenteurs-géomètres, daté du 6 septembre 2023 et signé le 11 septembre 2023;
- plan d'aménagement paysager préparé par Atelier B architecture de paysage, daté du 10 octobre 2023

Cette approbation est conditionnelle au dépôt d'une garantie financière de 6 000 \$ pour la réalisation des travaux d'aménagement paysager.

Adoptée

**2023-12-714**  
**APPROBATION D'UN PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE - LES BOISÉS DION - 7426, RUE MARIE-DESJARDINS - ZONE R-3 483**

PROPOSÉ PAR M. SIMON SESTO CIFOLA  
APPUYÉ PAR MME CAMILLE JOLI-COEUR

D'approuver, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme et de toponymie du 31 octobre 2023 portant le numéro R-23-CU-4844, le plan d'implantation et d'intégration architecturale du projet de construction d'une résidence unifamiliale jumelée à être érigée au 7426, rue Marie-Desjardins dans la zone R-3 483 du Règlement RV-1441 sur le zonage et détaillée aux documents suivants:

- plan d'architecture préparé par DKA architectes, daté du 22 août 2023;
- plan d'implantation préparé par Métrica arpenteurs-géomètres, daté du 6 septembre 2023 et signé le 11 septembre 2023;

- plan d'aménagement paysager préparé par Atelier B architecture de paysage, daté du 10 octobre 2023

Cette approbation est conditionnelle au dépôt d'une garantie financière de 6 000 \$ pour la réalisation des travaux d'aménagement paysager.

Adoptée

**2023-12-715**

**APPROBATION D'UN PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE - LES BOISÉS DION - 7432, RUE MARIE-DESJARDINS - ZONE R-3 483**

PROPOSÉ PAR M. SIMON SESTO CIFOLA  
APPUYÉ PAR MME CAMILLE JOLI-COEUR

D'approuver, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme et de toponymie du 31 octobre 2023 portant le numéro R-23-CU-4843, le plan d'implantation et d'intégration architecturale du projet de construction d'une résidence unifamiliale jumelée à être érigée au 7432, rue Marie-Desjardins dans la zone R-3 483 du Règlement RV-1441 sur le zonage et détaillée aux documents suivants:

- plan d'architecture préparé par DKA architectes, daté du 23 août 2023;
- plan d'implantation préparé par Métrica arpenteurs-géomètres, daté du 31 août 2023 et signé le 11 septembre 2023;
- plan d'aménagement paysager préparé par Atelier B architecture de paysage, daté du 10 octobre 2023

Cette approbation est conditionnelle au dépôt d'une garantie financière de 6 000 \$ pour la réalisation des travaux d'aménagement paysager.

Adoptée

**2023-12-716**

**APPROBATION D'UN PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE - LES BOISÉS DION - 7436, RUE MARIE-DESJARDINS - ZONE R-3 483**

PROPOSÉ PAR MME CAMILLE JOLI-COEUR  
APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

D'approuver, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme et de toponymie du 31 octobre 2023 portant le numéro R-23-CU-4842, le plan d'implantation et d'intégration architecturale du projet de construction d'une résidence unifamiliale jumelée à être érigée au 7436, rue Marie-Desjardins dans la zone R-3 483 du Règlement RV-1441 sur le zonage et détaillée aux documents suivants:

- plan d'architecture préparé par DKA architectes, daté du 23 août 2023;

- plan d'implantation préparé par Métrica arpenteurs-géomètres, daté du 31 août 2023 et signé le 11 septembre 2023;

- plan d'aménagement paysager préparé par Atelier B architecture de paysage, daté du 10 octobre 2023

Cette approbation est conditionnelle au dépôt d'une garantie financière de 6 500 \$ pour la réalisation des travaux d'aménagement paysager.

Adoptée

**2023-12-717**

**APPROBATION D'UN PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE - PROJET DE RÉNOVATION D'UN BÂTIMENT PATRIMONIAL - 274, CHEMIN DE LA GRANDE-CÔTE - ZONES P-3 220 ET CONS 221-1**

PROPOSÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT  
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

D'approuver, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme et de toponymie du 31 octobre 2023 portant le numéro R-23-CU-4857, le plan d'implantation et d'intégration architecturale du projet de rénovation du bâtiment patrimonial « Maison Bélanger » situé au 274, chemin de la Grande-Côte dans les zones P-3 220 et CONS 221-1 du Règlement RV-1441 sur le zonage et détaillée aux documents suivants:

- carnet de santé préparé par ACPTech architecture Charles-Parent technologue, daté du 27 juillet 2023;
- dessin technique préparé par Menuiserie Delisle (1988) inc., non daté;
- lettre accompagnant la demande préparée par Benoît Maheu, datée du 8 octobre 2023;
- soumission préparée par Menuiserie Delisle (1988) inc., datée du 6 septembre 2023;
- soumission préparée par Nocra, datée du 6 juillet 2023;
- fiche du bâtiment préparée par la MRC Thérèse-De Blainville, datée d'été/automne 2014.

Adoptée

**2023-12-718**

**REFUS - PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE - PROJET DE RÉNOVATION D'UN BÂTIMENT RÉSIDENTIEL UNIFAMILIAL - 28, CHEMIN DE L'ÎLE-DE-MAI - ZONE R-1 205**

PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER  
APPUYÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ

De refuser, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme et de toponymie du 4 octobre 2023 portant le numéro R-23-CU-4837, le plan d'implantation et d'intégration architecturale du projet de rénovation du bâtiment résidentiel unifamilial situé au 28, chemin de l'Île-de-Mai dans la zone R-1 205 du Règlement RV-1441 sur le zonage et détaillée aux documents suivants:

- simulations visuelles datées du 18 septembre 2023;
- lettre argumentaire préparée par Julie Desmarais, datée du 30 octobre 2023.

Adoptée

**2023-12-719**

**REFUS - PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE -  
PROJET DE RÉNOVATION DES MARQUISES - BÂTIMENTS  
COMMERCIAUX DU FAUBOURG BOISBRIAND - ZONES C-3 405 ET C-3 406**

PROPOSÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ  
APPUYÉ PAR MME LORI DOUCET

De refuser, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme et de toponymie du 4 octobre 2023 portant le numéro R-23-CU-4836, le plan d'implantation et d'intégration architecturale du projet de rénovation des marquises des bâtiments commerciaux du Faubourg Boisbriand situés dans les zones C-3 405 et C-3 406 du Règlement RV-1441 sur le zonage et détaillée au document de présentation préparé par BC2, daté du 13 septembre 2023.

Adoptée

**2023-12-720**

**APPROBATION DE LA MODIFICATION D'UN PLAN D'IMPLANTATION ET  
D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE - PROJET D'AMÉNAGEMENT  
PAYSAGER - O'SOLE MIO - 4600, RUE AMBROISE-LAFORTUNE - ZONE I-1  
480**

PROPOSÉ PAR MME LORI DOUCET  
APPUYÉ PAR MME MAUDE WHITTOM

D'approuver, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme et de toponymie du 31 octobre 2023 portant le numéro R-23-CU-4856, la modification du plan d'implantation et d'intégration architecturale du projet d'aménagement paysager de l'industrie O'Sole Mio située au 4600, rue Ambroise-Lafortune dans la zone I-1 480 du Règlement RV-1441 sur le zonage et détaillée aux documents suivants:

- plan d'aménagement paysager (avant) préparé par Nvira, daté du 27 juillet 2021;
- plan d'aménagement paysager (après) préparé par Nvira, daté du 8 novembre 2023;
- lettre explicative préparée par Alfredo Napolitano, président de O'Sole Mio, datée du 18 juillet 2023.

Cette approbation est conditionnelle au dépôt d'une garantie financière de 25 000 \$ pour la réalisation des travaux d'aménagement paysager.

De rembourser la garantie financière de 25 000 \$ déposée conformément à la résolution 2021-08-420 et liée à la demande de permis portant le numéro 2021-00296.

Adoptée

**2023-12-721**  
**RAPPORT D'EMBAUCHES DU MOIS DE NOVEMBRE 2023**

PROPOSÉ PAR MME MAUDE WHITTON  
APPUYÉ PAR M. SIMON SESTO CIFOLA

D'accuser réception du dépôt par le directeur général du rapport des engagements temporaires de personnel salarié dressé conformément au Règlement RV-1497 pour la période du 1er au 30 novembre 2023.

Adoptée

**2023-12-722**  
**NOMINATION - CHEF AUX OPÉRATIONS / FORMATION AU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE**

PROPOSÉ PAR M. SIMON SESTO CIFOLA  
APPUYÉ PAR MME CAMILLE JOLI-COEUR

De nommer monsieur Frédéric Thalmann au poste cadre à temps complet de chef aux opérations / formation au Service de sécurité incendie, selon les modalités soumises.

De procéder à la mise à jour de l'organigramme du Service de sécurité incendie.

D'autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant et la greffière à signer, au nom de la Ville, tout document nécessaire ou utile consentant à cet égard aux modalités que pourrait exiger l'intérêt de la Ville.

Adoptée

**2023-12-723**  
**EMBAUCHE - DIRECTEUR AU SERVICE DES LOISIRS**

PROPOSÉ PAR MME CAMILLE JOLI-COEUR  
APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

D'embaucher monsieur Marc-André Derome au poste cadre à temps complet de directeur au Service des loisirs, selon les modalités soumises.

De procéder à la mise à jour de l'organigramme du Service des loisirs.

D'autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant et la greffière à signer, au nom de la Ville, tout document nécessaire ou utile consentant à cet égard aux modalités que pourrait exiger l'intérêt de la Ville.

Adoptée

**2023-12-724**

**EMBAUCHES - AGENTES, SERVICES AUX CITOYENS AU SERVICE DES COMMUNICATIONS ET DES RELATIONS AVEC LES CITOYENS**

PROPOSÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT  
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

D'embaucher madame Michèle Bélec au poste syndiqué régulier à temps complet d'agente, services aux citoyens au Service des communications et des relations avec les citoyens, à compter du 11 décembre 2023.

D'embaucher madame Véronique Lemieux au poste syndiqué régulier à temps complet d'agente, services aux citoyens au Service des communications et des relations avec les citoyens, à compter du 11 décembre 2023.

De procéder à la mise à jour de l'organigramme du Service des communications et des relations avec les citoyens.

Adoptée

**2023-12-725**

**EMBAUCHE - TECHNICIEN EN INFORMATIQUE / BUREAUTIQUE AU SERVICE DES RESSOURCES INFORMATIONNELLES**

PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER  
APPUYÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ

D'embaucher monsieur Stéphane Richard au poste syndiqué régulier à temps complet de technicien en informatique / bureautique au Service des ressources informationnelles à compter du 11 décembre 2023.

De procéder à la mise à jour de l'organigramme du Service des ressources informationnelles.

Adoptée

**2023-12-726**

**COMITÉ DE RETRAITE - RECONDUCTION DU MANDAT DES REPRÉSENTANTS DE L'EMPLOYEUR**

PROPOSÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ  
APPUYÉ PAR MME LORI DOUCET

De reconduire le mandat des personnes suivantes comme représentants de l'employeur au comité de retraite pour la période du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2026, à savoir:

- madame Karoline Cyr, directrice du Service des ressources humaines;
- monsieur Jean-Charles Ferland, directeur du Service des finances et trésorier par intérim;
- madame Francine Guénette, trésorière adjointe et chef de division revenus;
- madame Barbara Houlihan, adjointe à la DRH, conseillère ressources humaines.

Adoptée

**2023-12-727**

**AIDE FINANCIÈRE ET APPROPRIATION DU SURPLUS LIBRE ACCUMULÉ - PETIT THÉÂTRE DU NORD**

PROPOSÉ PAR MME LORI DOUCET  
APPUYÉ PAR MME MAUDE WHITTOM

D'accorder une aide financière au Petit Théâtre du Nord au montant de 2 024,94 \$ pour la location d'un chapiteau à l'occasion des célébrations du 25e anniversaire de l'organisme.

D'approprier à cette fin la somme de 2 025 \$ à partir du surplus libre affecté à même le montant provenant du Fonds communautaire de Boisbriand.

D'imputer la dépense au poste budgétaire 02 110 00 991.

Adoptée

**2023-12-728**

**AIDE FINANCIÈRE - FONDS DE L'ATHLÈTE DES LAURENTIDES**

PROPOSÉ PAR MME MAUDE WHITTOM  
APPUYÉ PAR M. SIMON SESTO CIFOLA

D'accorder une aide financière aux athlètes boursiers 2024 du Fonds de l'athlète des Laurentides, géré par Loisirs Laurentides, au montant de 843,66 \$.

Adoptée

**2023-12-729**

**AIDE FINANCIÈRE 2023 - CHALET COMMUNAUTAIRE DE L'ÎLE DE MAI**

PROPOSÉ PAR M. SIMON SESTO CIFOLA  
APPUYÉ PAR MME CAMILLE JOLI-COEUR

D'accorder une aide financière à l'association « Chalet communautaire de l'Île de Mai » au montant de 2 200 \$ pour l'année 2023.

D'imputer la dépense au poste budgétaire 02 110 00 991.

Adoptée

**2023-12-730**

**CLUB D'ASTRONOMIE DE BOISBRIAND ET SAINT-EUSTACHE - DEMANDE DE RETRAIT À TITRE D'ORGANISME RECONNU À LA VILLE DE BOISBRIAND**

PROPOSÉ PAR MME CAMILLE JOLI-COEUR  
APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

De prendre acte de la demande du Club d'astronomie de Boisbriand et Saint-Eustache de se retirer à titre d'organisme reconnu par la Ville de Boisbriand et fermer tout dossier en cours à cet effet.

Adoptée

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

La présidente de la séance invite l'assistance à poser toute question relative aux sujets discutés au cours de la séance.

**COMMUNICATIONS DE LA MAIRESSE ET DES CONSEILLERS**

La mairesse et les conseillers par la suite prennent la parole à tour de rôle.

**2023-12-731**

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

PROPOSÉ PAR MME CAMILLE JOLI-COEUR  
APPUYÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ

De lever la séance à 21 h 10.

Adoptée